

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 9 avril 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre INGLES, Pierre RIU, Michel GARCIA, Michel POUDADE, Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ABEL, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Frédéric BES, Jean Luc SEGUY, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Stéphane GAUMOND, Pierre BATAILLE, , Yves DOURLIACH (procuration à Antoine Tahoces), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis DEMELIN), Gorges VICENS (procuration à Michel Garcia), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Michel RIFF (procuration à Martine Piera), Lilian OLIVE (procuration Michel Poudade), Carole BRETON (procuration à Pascal Tissandier), Katell MATET (procuration à Jean Luc Carrere), Daniel GOMES (procuration à Philippe Loos)

Membres n'ayant pas pris à la délibération :

Autres présents : Michel Batllo, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Brigitte Pouvreau

Date de convocation : 30 mars 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Fonds de concours

Le Lundi 9 avril 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a mis en place un fond de concours pour les communes. Le Président explique que plusieurs communes ont demandé un fonds de concours.

Projets :

- La Cabanasse : réfection voirie
- Caudiès de Conflent : Mises aux normes PMR des WC publics et de la salle des fêtes
- Formiguères : étude UTN (MO Communale) pour la station de ski
- Réal : Réfection voirie

Plans de financement :

La Cabanasse :

- Fonds de concours maximum sur 3 ans = 40 000 €
- Enveloppe déjà allouée : 20 000 €

Autofinancement communal	16 000 €	50 %
Fond de concours	16 000 €	50 %
Total	32 000 €	100 %

Caudiès de Conflent :

- Fonds de concours maximum sur 3 ans = 22 000 €
- Enveloppe déjà allouée : 0 €

Autofinancement communal	22 816.82 €	80 %
Fond de concours	5 704.21 €	20 %
Total	28 521.03 €	100 %

Formiguères :

- Fonds de concours maximum sur 3 ans = 80 000 €
- Enveloppe déjà allouée : 0 €

Autofinancement communal	31 400 €	50 %
Fond de concours	31 400 €	50 %
Total	62 800 €	100 %

Réal :

- Fonds de concours maximum sur 3 ans = 22 000 €
- Enveloppe déjà allouée : 0 €

Autofinancement communal	40 883 €	65 %
Fond de concours	22 000 €	35 %
Total	62 883 €	100 %

Le Président rappelle que la part du fonds de concours ne doit pas excéder la part d'autofinancement communal.

Le Président explique que les règles sont respectées (part communale et montant inférieur à l'enveloppe allouée à chaque commune) et propose donc de valider ces aides via fonds de concours et rappelle que la Communauté de communes donnera ce fonds de concours après justifications sur factures pour l'action présentée ci-dessus.

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider les fonds de concours aux communes comme présenté ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le lundi 9 avril 2018

Jean Louis DEMELIN
Président

Délibération envoyée en préfecture le 10 avril 2018

Accusé de réception le 10 avril 2018

